

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 septembre 2012

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2012-8-8-8

**Service consulté**

**CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOGEMENTS  
DANS LES COLLEGES  
COLLÈGE RENÉ SCHICKELE À SAINT LOUIS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet la signature de conventions d'occupation précaire de logements au collège René SCHICKELE à SAINT LOUIS.

L'article R 216-15 du Code de l'Education prévoit que « lorsque tous les besoins résultant de la nécessité ou de l'utilité de service ont été satisfaits, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, émet des propositions sur l'attribution des logements demeurés vacants. La collectivité de rattachement peut accorder à des agents de l'Etat, en raison de leurs fonctions, des conventions d'occupation précaire de ces logements. »

Dans le cadre de cette procédure, le collège René SCHICKELE à SAINT-LOUIS propose l'attribution de logements par voie de convention d'occupation précaire conformément à l'annexe jointe au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, et m'autoriser à signer les conventions afférentes sur la base du modèle de convention adopté par notre assemblée lors de sa réunion du 30 octobre 1998.



Charles BUTTNER

## ANNEXE

Collège	Nom du bénéficiaire	Fonction	Logement	Date de la délibération du conseil d'administration	Date de l'avis des domaines	Date d'effet de la convention	Montant mensuel de la redevance	Révision indice de référence des loyers
SAINT LOUIS René SCHICKELE	M. Samir BOUAROUDJ	Assistant d'éducation au collège SCHICKELE	F4-95m <sup>22</sup> (1 <sup>er</sup> étage droite)	18/06/2012	23/12/2011	1/09/2012	442€	indice de base de départ : 122,96 (2 <sup>ème</sup> trimestre 2012)
	Mme Ferdaous BAKRIM	Agent TOS au collège SCHICKELE	F5-120m <sup>2</sup> (2 <sup>ème</sup> étage gauche)	18/06/2012	23/12/2011	1/09/2012	559€	indice de base de départ : 122,96 (2 <sup>ème</sup> trimestre 2012)